

# Atelier « Les Ouistitis »

Secteur parascolaire

UAPE



Règlement

**Valable dès le 1<sup>er</sup> août 2022**

Atelier « Les Ouistitis » - accueil préscolaire et parascolaire - Ch. des Champs 4 - 1095 Lutry -  
021/791 27 57  
[ouistitis@lesouistitis.ch](mailto:ouistitis@lesouistitis.ch) - [www.lesouistitis.ch](http://www.lesouistitis.ch)

Chers parents, nous vous souhaitons la bienvenue à l'Atelier « Les Ouistitis » secteur parascolaire/UAPE.

Ce document vous informe de la structure d'accueil et de son fonctionnement.

### GENERALITES :

L'Atelier « Les Ouistitis » est une institution privée qui ne reçoit aucune subvention.

#### **Objectifs de l'Unité d'accueil pour écoliers :**

Collaborer avec les parents, créer un espace d'écoute et d'échange, être partenaire afin de favoriser le bien-être de l'enfant.

Offrir aux enfants un lieu sécurisant où ils peuvent retrouver leurs copains, être accueillis par des éducatrices disponibles, à l'écoute de leurs besoins et respectant le rythme de chacun.

Permettre aux enfants de jouer, de découvrir, d'explorer, de communiquer et de se détendre...

#### **Conditions d'admission :**

L'unité d'accueil pour écoliers prend en charge les enfants de la 1ère Harnos à la 4ème Harnos scolarisés dans les écoles de Lutry.

#### **Jours et heures d'ouverture :**

L'unité d'accueil est ouverte du lundi au vendredi **de 7h00 à 19h00**.

Il est ouvert durant toutes les vacances scolaires sauf entre Noël et Nouvel an, 1 semaine au mois d'août ainsi que les jours fériés.

L'accueil « les Ouistitis » prend en charge les écoliers en dehors des heures scolaires :

Matin:	7h00 - 8h45
Repas:	12h10 - 14h05
Goûter :	15h40 - 19h00

Pour les 1ère et 2<sup>ème</sup> Harnos il est possible de choisir les options suivantes :

12h10 - 16h00
12h10 - 19h00
14h00 - 19h00

Mercredi 1ère Harnos	8h00 - 12h00
	8h00 - 14h00
	8h00 - 19h00
2-4 Harnos	12h10 - 19h00

Vacances scolaires : à la carte (voir tarif garderie)

Atelier « Les Ouistitis » - accueil préscolaire et parascolaire - Ch. des Champs 4 - 1095 Lutry -  
021/791 27 57

[ouistitis@lesouistitis.ch](mailto:ouistitis@lesouistitis.ch) - [www.lesouistitis.ch](http://www.lesouistitis.ch)

**Tout retard excessif engendrera des pénalités.**  
**10 minutes de retard= SFR 10.-**  
**Puis SFR 5.- les 5 minutes supplémentaires.**

### **Organisation d'une journée :**

**07h00 - 08h45 :** accueil, déjeuner, jeux libres, départ écoliers  
**12h10 – 14h05 :** Arrivée des écoliers, repas, brossage des dents, jeux libres, balade, départ à l'école  
**14h00 – 16h00 :** accueil, activités, sorties, jeux, arrivée des écoliers,  
**16h00 - 16h45 :** goûter  
**16h45 - 18h00 :** Leçons, jeux libres, activités, bricolages, jeux, rangements  
**18h00 – 19h00 :** activité calme pour marquer la fin de la journée

### **Inscription :**

Lors de l'inscription d'un nouvel enfant, un entretien avec les parents est organisé afin de faire visiter la structure, de présenter l'organisation pédagogique et faire connaissance avec la famille.

### **L'institution prend les enfants dans l'ordre d'arrivée des dossiers.**

En mars, les parents reçoivent une proposition de renouvellement de la prise en charge de l'enfant pour la future rentrée scolaire. Le délai de renvoi est à fin avril.

**Sans** réponse dans ce délai, la place sera donnée à un enfant en attente et la direction ne procédera pas à d'éventuel relance.

Dès réception de ce document, la direction enverra les nouveaux contrats nécessaires pour finaliser l'inscription qui prendra effet au 1<sup>er</sup> août, à remplir, modifier si nécessaire, à signer et à renvoyer au plus tard le 10 juin.

**Attention, l'inscription sera effective uniquement** lorsque les 50.- d'ouverture de dossier sera versé et lorsque TOUS les documents seront rendus signés :

- inscription remplie et signée
- règlement signé
- fiche santé remplie et signée
- autorisation photo et vidéo remplie et signée.

Sans cela, l'inscription ne sera pas prise en compte.

### **Modification du contrat :**

Tout changement de situation familiale, de déménagement, etc, doit être annoncé à l'institution par écrit.

**Toute modification de fréquentation de l'enfant doit être annoncée 1 mois à l'avance pour la fin d'un mois et par écrit (mail).**

**Atelier « Les Ouistitis » - accueil préscolaire et parascolaire - Ch. des Champs 4 - 1095 Lutry -  
021/791 27 57  
[ouistitis@lesouistitis.ch](mailto:ouistitis@lesouistitis.ch) - [www.lesouistitis.ch](http://www.lesouistitis.ch)**

## Résiliation :

**La résiliation du contrat doit être annoncée par écrit 1 mois à l'avance et pour la fin d'un mois.**

En cas de résiliation de la place en cours d'année, un décompte définitif du forfait sera fait par rapport aux nombres de mois fréquentés par l'enfant jusqu'à la résiliation. Le décompte de la facturation finale vous sera envoyé dans les jours qui suivent la fin du contrat.

**La direction se réserve le droit de résilier un contrat en cas de non-paiement de la pension, de non-respect du règlement ou de tout autre motif jugé valable par la direction.  
Elle se réserve le droit de ne pas accepter un contrat pour la rentrée suivante si le précédent contrat a été résilié à fin juin, dans le but de ne pas payer durant les vacances d'été.**

En cas de voyage à court ou moyen terme, de maladie ou autre, aucune suspension de contrat ne sera accordée. Les familles ont le choix de continuer le contrat et récupérer les jours de fréquentation par des remplacements ou de procéder à une résiliation de contrat selon les termes de la résiliation ci-dessus.

## Repas :

Le repas se déroule à 12h30.

Soucieux de fournir des aliments de qualités et de saison, l'Atelier « Les Ouistitis » va s'approvisionner chez les agriculteurs et petits commerçants de notre région. Nos fournisseurs sont annoncés sur notre site, dans la rubrique « menu ».

Une cuisinière est en charge de préparer les repas directement à l'Atelier « les Ouistitis ». Tous les repas sont faits maison :

L'Atelier veille à offrir une alimentation équilibrée. Nous respectons le goût des enfants et s'ils n'aiment pas, nous ne les forçons pas à manger. En revanche il est important que l'enfant goûte de tout avant de dire « je n'aime pas ».

En cas d'allergie alimentaire, d'alimentation végétarienne ou biologique, nous demandons aux parents d'amener le repas ou le goûter de l'enfant. Nous demandons obligatoirement lors de l'inscription une attestation médicale confirmant l'allergie ou l'intolérance de votre enfant.

## Trajets :

Deux EDE accompagnent les enfants à l'école du Grand-Pont et vont les rechercher selon l'horaire. Pour les enfants qui viennent d'un autre collège de Lutry, 2 arrêts de bus scolaires se trouvent à proximité des « Ouistitis » où une EDE les prendra en charge à l'arrêt juste en dessous de la structure.

## Devoirs :

L'accueil organise entre 16h45 et 17h30 un moment consacré aux devoirs des enfants si les parents le souhaitent. Les enfants sont encouragés à mener leurs devoirs de manière autonome. L'EPE est là pour les aider à comprendre les consignes et à s'organiser.

**L'institution n'est pas responsable du contrôle ou de la bonne exécution de ceux-ci.**

Le contrôle des leçons, de l'agenda ainsi que les relations avec l'institutrice de l'enfant, restent du ressort des parents. (voir le règlement pour le temps des leçons)

## ASPECTS PRATIQUES :

### Affaires personnelles :

Dès son arrivée, l'enfant apporte **une paire de pantoufles, un rechange marqué de son nom pour les 1 et 2 Harnos et une casquette.** Chaque enfant à son casier avec sa photo pour ranger ses affaires. L'institution n'a pas d'habits de rechange en réserve. Elle demande aux parents de Vérifier régulièrement que l'enfant ait toujours un rechange dans son casier.

L'Atelier « Les Ouistitis » décline toute responsabilité concernant les objets et les vêtements appartenant aux enfants, tant en cas de vol, de perte ou de dégâts. La direction recommande aux parents d'avoir une assurance RC.

### Sorties en bus, train ou bateau :

Pour information, dans le cadre de notre programme de balade quotidienne nous pouvons à tout moment prendre les transports publics à savoir bus, train ou bateau.

### Photos et Vidéos :

Dans le cadre des activités organisées à l'Atelier « Les Ouistitis », l'équipe éducative peut utiliser du matériel photo ou vidéo.

Aucune photo d'enfant n'est prise en vue d'une publication ou autre sans l'accord des parents et sans passer devant la direction.

Le site « des Ouistitis » a une partie réservée aux parents de l'institution où ils peuvent, en toute sécurité, visionner les activités organisées aux Ouistitis. Les parents s'inscrivent directement dans le menu « mon espace ». Une confirmation leur sera envoyée une fois que la direction aura contrôlé l'identité du demandeur. Attention nous répondons positivement uniquement au mail inscrit sur notre listing familial.

La page Facebook informe en direct de la vie « des Ouistitis ». Seules les photos des mains des enfants, ou éventuellement les enfants de dos pourront être publiées.

Il est demandé aux parents de remplir et de signer le document « **autorisation de filmer/photographier** » lors de chaque inscription.

Atelier « Les Ouistitis » - accueil préscolaire et parascolaire - Ch. des Champs 4 - 1095 Lutry -  
021/791 27 57

[ouistitis@lesouistitis.ch](mailto:ouistitis@lesouistitis.ch) - [www.lesouistitis.ch](http://www.lesouistitis.ch)

## **Parking :**

Les parents sont autorisés à se parquer sur la zone des Pompiers/Service Industriel, en dessous de la garderie pour une durée maximale de 15 minutes entre 7h00 et 19h00. Lors de l'inscription, les parents recevront un macaron à mettre sur le pare-brise.

**Durant les soirées de parents, il est interdit de se parquer sur ces places.**

## **SANTE :**

Le médecin consultant de référence est le Dr Fellrath à Lutry, auquel l'institution peut demander des conseils.

Si l'enfant est malade avec de la fièvre dès 38°, il est demandé de le garder à la maison.

Dans les communautés d'enfants, les maladies contagieuses ne peuvent être évitées malgré les précautions prises. L'institution demande aux parents d'avertir de toute maladie contagieuse contractée par l'enfant (y compris les poux), afin d'éviter les risques d'épidémie et de pouvoir en informer tous les parents.

L'enfant pourra recommencer sa fréquentation dans la structure 48h00 après la disparition des symptômes.

L'éducatrice qui accueille la famille est en droit de prendre la température de l'enfant si elle pense qu'il en est nécessaire.

### **En cas d'absence de l'enfant, les parents aviseront la garderie avant 8h30.**

Les parents doivent être atteignables à tout moment par l'institution au cas où l'enfant tombe malade afin qu'ils puissent venir chercher l'enfant le plus rapidement possible.

Dans des cas bénins, sans conséquence sur le bien-être de l'enfant, une simple information leur sera donnée en cours de journée.

En cas d'urgence, l'institution appelle les parents pour la suite à donner ou, sans réponse de leur part, les parents délèguent à l'institution la responsabilité d'amener l'enfant aux urgences ou de faire appel au 144. **Les frais engendrés sont à la charge des parents.**

En cas de nécessité de prise de médicaments pendant la journée, les parents fournissent une notice précisant la posologie et signe le document d'autorisation et de décharge pour l'équipe éducative. Une copie de l'ordonnance médicale peut être demandée.

## **CONDITIONS FINANCIERES :**

Une finance d'inscription de 50.- pour ouverture du dossier vous sera facturée lors de la première facture.

Le tarif est un forfait mensuel qui comprend la prise en charge de l'enfant et les repas. (SFr.13,50 de l'heure, 7.- les repas, 3.- le déjeuner, 3.- le goûter.

**Atelier « Les Ouintitis » - accueil préscolaire et parascolaire - Ch. des Champs 4 - 1095 Lutry -  
021/791 27 57**

**[ouistitis@lesouistitis.ch](mailto:ouistitis@lesouistitis.ch) - [www.lesouistitis.ch](http://www.lesouistitis.ch)**

Le forfait est calculé sur 38 semaines ouvrables de l'année scolaire puis divisé sur 12 tranches (du 1<sup>er</sup> Août au 31 Juillet). Si l'inscription se fait en cours d'année, le forfait sera calculé depuis le début de la prise en charge jusqu'au 31 juillet.

**Tarifs de Base pour la prise en charge :**

7h00 – 8h45 :	27.-
12h10 – 14h05 :	33.-
15h40 – 19h00 :	47.-
<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire HARMOS :</b>	
12h10 – 16h00 :	57.-
12h05 – 19h00 :	101.-
14h00 – 19h00 :	71.-
journée complète le mercredi	147.-
½ jour sans repas le mercredi	57.-
172 jour avec repas le mercredi	90.-

**Le coût du forfait mensuel est calculé lors de la demande d'inscription.**

Pour les fratries qui fréquentent l'atelier « Les Ouistitis », le 20% sera déduit sur le forfait le moins élevé.

**Le forfait mensuel se paye d'avance.**

Les factures doivent être payées le 25 du mois précédent la période de garde. Les factures sont envoyées 30 jours avant la date de paiement.

**Ex : pour le premier mois (août), la facture qui vous est remise le 25 juin, est à payer au plus tard le 25 juillet.**

**Tout retard de paiement sera majoré d'un intérêt de 5% (selon CO104) ainsi que d'éventuels frais administratifs**

**Vacances :**

L'Atelier « Les Ouistitis » est ouvert durant les vacances scolaires d'octobre, des Relâches de février, des vacances de Pâques et des vacances d'été.

Si l'enfant est présent pendant les vacances scolaires, un décompte sera fait à part et devra être acquitté avant la prise en charge effective.

Le tarif effectué durant les vacances est le même que celui du secteur préscolaire.

Les inscriptions se font via notre site internet et elles sont mises en ligne 1 à 2 mois avant les vacances.

**Absences et maladie :**

**En cas d'absence ou de maladie, les parents doivent avertir au plus vite l'institution ceci pour des raisons d'organisation.**

Aucune déduction ne sera faite. Néanmoins, l'enfant pourra compenser cette journée dans un **déai d'un mois** qui suit la période d'absence. C'est aux parents à faire la demande de remplacement à l'institution dans le délai imparti.

- Le délai de remplacement est d'un mois. Par exemple si votre enfant manque le 8 décembre 2021, il pourra remplacer jusqu'au 8 janvier 2022.
- Aucun remplacement ne peut se faire durant les vacances scolaires !
- Le remplacement ne peut pas être compensé par un frère ou une sœur.
- Si votre enfant manque un moment de la journée, il ne pourra remplacer que ce même moment. Par exemple, un midi pour un midi, un après-midi pour un après-midi, etc...
- Prière de nous annoncer au téléphone ou par mail si c'est un remplacement. Sinon tout fréquentation supplémentaire sera facturée.

**Situation particulière :**

En cas de situation particulière (pandémie, etc) imposant la fermeture de l'institution par les autorités compétentes (OAJE/SPJ, État de Vaud, Confédération), le contrat continue d'être en vigueur. Il sera alors demandé aux parents de soutenir la structure en versant le 50% du montant forfaitaire habituel, montant qui sera redonné soit par déduction d'une facture, soit par compensation des jours ou par des déductions lors des vacances.

**Ce présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2022 et remplace le règlement précédent.**

Pour accord :

Lieu et date :

Signature des parents :

Signature de la direction :